

Au Pays d'Orange #1

votre revue d'information intercommunale



Caderousse

Jonquières



Orange

Courthézon

● Tourisme

● GeMAPI

● Habitat

● Commerces

● Dossier Spécial **DÉCHETS** + *Cahier détachable*

Au Pays d'Orange^{#1}

Communauté de Communes
du Pays Réuni d'Orange
C.C.P.R.O.

Siège Administratif :
Hôtel de Communauté
307 avenue de l'Arc de Triomphe
BP 20042 - 84102 Orange cedex

Tél 04 90 03 01 50
e-mail : contact@ccpro.fr
www.ccpro.fr

Directeur de la publication :
Claude AVRIL

Conception, rédaction : CCPRO,
Communes, Office de tourisme
intercommunal

Photos & illustrations : Aneb, Äkta
Agence, CCPRO, citeo, Office de
tourisme intercommunal, SNCF
Gares & Connexions, Partenaires.

Tirage : 22000 exemplaires.
Impression : Imprimerie Despesse,
Valence (26). Sur papier PEFC.
Distribution : Association PIAF (84)

Dépôt légal à parution.
ISSN en cours d'attribution.
08-2019. Prochain n° courant 2020



Communauté de Communes
du Pays Réuni d'Orange

5 Communes membres

Caderousse
Châteauneuf-du-Pape
Courthézon
Jonquières
Orange

Une superficie de 189 ha

Une population de 46 028 habitants

Population des communes 2015 source INSEE 2018

26 élus communautaires

10 commissions de travail

200 agents du service du public

SOMMAIRE

L'édito du Présidentp.3
Le billet du Directeur Généralp.4
Les commissions de travailp.5
Gardons le contactp.5
Les Finances de l'intercop.6

COMMERCES & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Focus sur la délégation d'Alain ROCHEBONNE...p.7
Redynamiser le commerce en centres-villes.....p.7

HABITAT & AMÉNAGEMENT

Focus sur la délégation de Louis BISCARRATp.8
2^{ème} PLH 2019-2025 bientôt approuvé.....p.9
2^{ème} OPAH-RU avec copropriétés 2019-2024.....p.10

CADRE DE VIE & DÉVELOPPEMENT DURABLE

Focus sur la délégation de Serge FIDÈLEp.11
En finir avec les dépôts sauvagesp.12
Extension des consignes de tri **Cahier détachable**p.13
Pourquoi de nouvelles collectes la nuit ?p.17
Retour sur nouveaux Points de proximitép.18

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES & PRÉVENTION DES INONDATIONS

Focus sur la délégation de Xavier MARQUOTp.19
Un territoire au réseau hydrographique étendu
mais fortement soumis au risque Inondationp.20

GRANDS ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Création du Parc Relais de la Gare d'Orangep.22

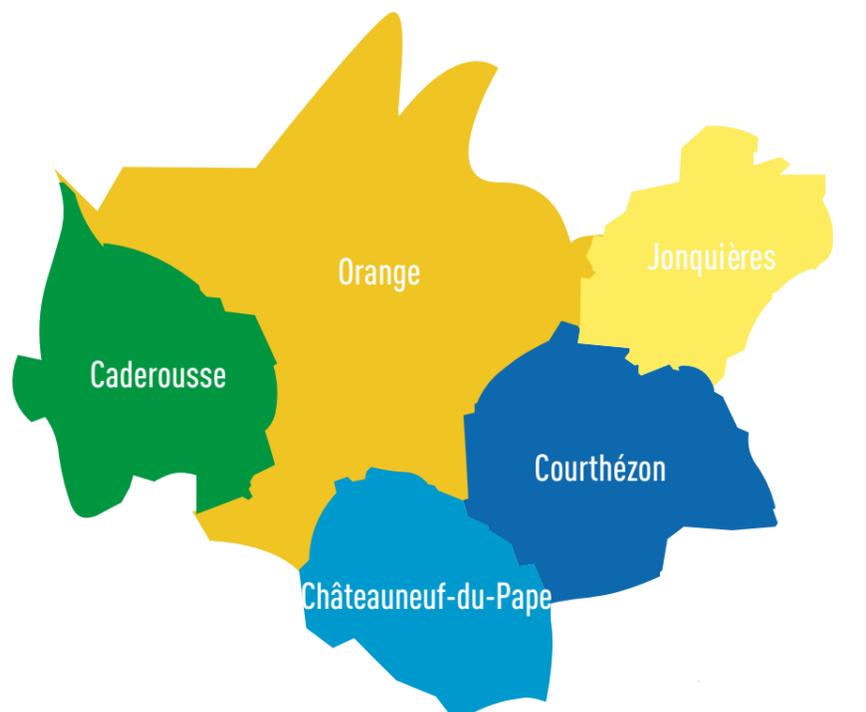
TOURISME

Focus sur la délégation de Claude AVRILp.24
Nouveau Parcours des Princes à Courthézon.....p.25
Via Rhôna, Via Venaissia, ça avance.....p.26
La Vallée de la gastronomie, c'est aussi ici !.....p.27

+ Formulaire d'inscription au Service d'alerte
par téléphone en cas de risque majeur.

Pour toute information, contactez le 04 90 03 01 50

Retrouvez ce numéro sur www.ccpro.fr



Pour le bien commun du Pays d'Orange

La politique, c'est l'art de s'adapter au réel.

La réorganisation du territoire sous la contrainte de la loi NOTRe a obligé en 2014 toutes les villes indépendantes à rejoindre une intercommunalité.

Contestable et contestée, cette loi est devenue la nouvelle réalité administrative à laquelle les élus locaux doivent se plier. Comme dans les arts martiaux, il faut utiliser la force contraire comme un nouveau levier d'action.

En peu de temps, c'est-à-dire la durée d'un mandat municipal, l'essentiel des compétences dévolues à la commune a été transféré au nouvel échelon supérieur. La *Communauté de Communes du Pays d'Orange* a en charge des secteurs aussi variés que la collecte des déchets, la voirie et les infrastructures de circulation, le tourisme, le développement économique et l'habitat, mais aussi l'assainissement et l'eau potable, la gestion des cours d'eau et des risques d'inondation (GEMAPI). A terme, d'autres domaines clés devraient compléter ce transfert de compétences qui pourrait signifier s'il n'est pas maîtrisé la fin entérinée des communes.

Ne nous voilons pas la face. Le résultat recherché par l'Etat, et en particulier par Bercy, est de résoudre une équation simple à poser : comment réduire les coûts de la démocratie locale? D'où cette fusion incitative puis réglementaire des communes en des ensembles plus grands, supposés moins coûteux, à tort.

Bien entendu, cette stratégie a pour seul résultat la création de nouvelles strates dans le mille-feuille administratif français, augmentant encore les dépenses et l'inefficacité du pays.

Cet ensemble de risques démocratiques et fonctionnels est en grande partie illustré par le Grand Avignon voisin. 16 communes issues de deux départements regroupées au sein d'une institution où tous en viennent à supporter le poids financier d'un tramway qui n'a jamais emporté l'unanimité.

Dans un tel contexte, **organiser une résistance productive face aux échecs rencontrés est l'enjeu de toute intercommunalité ordonnée au bien commun.**

D'une part, il est important que le bassin de vie du Nord-Vaucluse et en particulier du Pays d'Orange préserve ses communes et son identité. Il s'agit de nos libertés, des petites républiques qui constituent la grande. D'autre part, il faut appliquer les règlements dans l'esprit de **générer de nouvelles forces et d'étendre les bonnes méthodes là où elles font défaut.**

l'édito du président



Jacques BOMPARD

Maire d'Orange

Président de la CCPRO

C'est pourquoi cette revue a pour objet premier la présentation et la compréhension exacte de ce qu'est la *Communauté du Pays d'Orange* aujourd'hui. Le regroupement de nos 5 communes est un modèle d'entraide et de subsidiarité dans lequel prévaut la mutualisation des moyens et des hommes, appuyée sur un pacte financier volontairement avantageux pour les plus petites communes.

Chacun pourra s'apercevoir que la *Communauté du Pays d'Orange* s'inscrit dans une **démarche volontaire en faveur du bien commun en tentant de juguler les dépenses et les coûts, donc les impôts locaux**, mais aussi en investissant dans des domaines de première importance. La **collecte des déchets** et la **prévention des risques d'inondation** figurent parmi ceux-ci. L'objectif à terme est de ne plus perdre de temps, mais au contraire de **devenir pilote sur ces compétences**. Le défi du traitement des déchets doit être relevé avec énergie et efficacité.

Parallèlement, l'ensemble des communes qui mutualisent leurs moyens vise à développer l'attractivité de notre belle vallée du Rhône par le tourisme et l'économie, valorisés par le futur Parc Relais de la gare d'Orange. Une réflexion à l'échelle du territoire est en cours, dans le respect de l'histoire et des logiques du bassin de vie.

Enfin, nous devons d'ores et déjà permettre à toutes nos communes d'assurer une sécurité efficiente et renforcée des habitants. Le droit à la sécurité est la première des libertés et l'une des conditions permanentes et nécessaires à la préservation du bien commun. **D'ores et déjà, nous sommes à pied d'œuvre pour mettre en place tous les moyens permettant au Pays d'Orange de demeurer l'un des territoires les plus sûrs de Vaucluse.**

Une nouvelle gouvernance & une nouvelle dynamique

Au 1^{er} janvier 2019, la direction générale d'Orange s'est vue mutualisée avec celle de la CCPRO. Déjà présent au sein de notre intercommunalité en tant que Directeur des *Moyens Opérationnels* depuis deux ans, je connaissais bien les agents de terrain comme ceux de l'encadrement qui œuvrent au sein de notre Communauté de Communes. Cette nouvelle mission qui m'était confiée s'articule aujourd'hui autour de quelques axes forts :

Mutualisation des services

La mutualisation de certains des cadres de la mairie d'orange a commencé en 2017, lorsque le directeur de services *finances* de la ville a aussi pris la direction du service communautaire. Il fut suivi par la directrice de l'urbanisme qui prit en charge celle de l'*habitat*. En 2019, avec le changement d'exécutif, cette **recherche de mutualisation** se poursuit, puisque c'est désormais la direction *générale*, la direction des *marchés publics*, la direction des *ressources humaines* qui se voient mutualisées entre la ville-centre et la communauté de communes. L'*accueil du public*, le service courrier et le standard téléphonique devraient aussi, sous peu, être soumis au même régime.

Cette première étape doit nous amener en 2020 à la **création de services communs**, établis d'abord entre la ville-centre et l'intercommunalité, puis « à la carte » avec les autres communes, sur la base du **volontariat**.

Il pourrait ainsi être proposé à court terme de fusionner l'ensemble des services ressources : *finances, ressources humaines, marchés publics, service informatique, communication, direction générale, affaires juridiques*.

Mais il sera aussi présenté aux communes-membres une proposition de création d'un service commun et à la carte d'*instruction des autorisations d'urbanisme*.

A terme, la création des services communs doit amener une plus grande frugalité dans leur coût de fonctionnement.

Une gouvernance agile

En matière de gouvernance, si l'organigramme a peu changé, une place particulière est accordée à l'**intelligence collective**. L'administration communautaire a vu son fonctionnement simplifié par la mise en place de deux **Comités de Direction** (Ressources et Opérationnel) dont les membres, tous en charge d'un service, se partagent les informations et décident de la meilleure des stratégies afin de remplir leurs missions.

C'est lors de Comités Techniques que sont abordés les problèmes plus spécifiques, permettant aux services concernés de travailler en toute **transversalité et transparence**. Ce qui signifie que les membres des directions sont soumis au même niveau d'informations et peuvent intervenir dans le processus décisionnel, même lorsque leur rôle effectif est à la marge, tout en réaffirmant la responsabilité du service pilote de l'opération.

Le développement de l'identité communale

Les objectifs qui nous ont été confiés sont de **réaffirmer le rôle central de nos communes**, de mettre en valeur leurs particularités et leur identité et d'offrir à l'ensemble de leurs habitants **un niveau de service et une présence sur le terrain accrues et améliorées**.

Ainsi, un nouveau service a vu le jour, rattaché à cette heure au service juridique, celui du **développement du commerce de centre-ville**, dont le but est d'aider les porteurs de projets désireux de s'installer sur notre territoire, à trouver le local leur permettant de mener à bien leur activité. De nombreux entretiens et rencontres ont



Rémy CANUTI, Directeur Général
CCPRO & Ville d'Orange

été effectués qui permettent d'affirmer son succès rapide auprès des professionnels. Il s'agit toujours ici de **dynamiser nos centres-villes** qui doivent, entre leur fleurissement accentué d'année en année, et leur propreté améliorée et repensée à tout instant, retrouver le lustre qu'ils méritent.

Sur le terrain, une attention particulière est apportée au travail des agents **en lien direct avec le public**. L'encadrement des chefs d'équipe et des chefs de secteur est à ce sujet, jugé primordial et a toute notre attention.

Un service **contrôle de gestion**, également mutualisé, a vu le jour qui permet de travailler à la connaissance fine des procédures et des résultats d'exploitation des services opérationnels ou ressources : pilotage budgétaire et financier, gestion des absences, gestion du temps de travail, coûts réels de nos services, **recherche de l'efficacité budgétaire et du meilleur emploi des finances locales**, sont autant de chantiers sur lesquels les agents de ce service travaillent en particulier.

L'exercice mérite toute notre attention car entre compétences obligatoires de notre communauté de communes, us et coutumes de nos villes et villages, superposition de nos administrations communales et communautaires, il est aisé de s'adonner à la redondance dispendieuse. **La rationalisation de l'utilisation des finances et la recherche de la meilleure des organisations sont les leviers principaux de notre action.**



Cadre de vie & développement durable



Travaux



GeMAPI



Développement économique



Prospective territoriale



Tourisme



Commission des finances

Commission d'appel d'offres

Commission locale d'évaluation de transferts de charges

Commission intercommunale des impôts directs

Les propositions issues du travail des commissions sont examinées par le Bureau des Maires. Le Bureau les présente ensuite en Conseil Communautaire. Ce dernier délibère sur les actions à mettre en oeuvre. Le personnel intercommunal applique les décisions des élus.

Consultez les **statuts, compétences, délibérations**, etc... sur www.ccpro.fr

GARDONS LE CONTACT

Déchets, voirie, éclairage public, cadre de vie, environnement, etc.

Une question ? Un problème ? Une suggestion ?

Avant de remplir cette fiche, avez-vous consulté le site www.ccpro.fr, ou vous êtes-vous renseigné auprès de l'accueil au **04 90 03 01 50** ?

Vous n'avez pas la réponse ? Veuillez remplir ce formulaire, nous vous répondrons personnellement.

Nom : Prénom :

Tél. : Courriel :

Adresse :

Votre question :

.....

.....

.....

À retourner à : CCPRO - Hôtel de Communauté - 307 avenue de l'Arc de Triomphe - BP 20042 - 84102 Orange cedex

La mise en place d'un **pacte financier juste et de circonstance**

Dès son arrivée au sein de la Communauté de Communes le 1^{er} janvier 2014, la ville d'Orange a voulu que les rapports intercommunaux soient définis par **des règles justes et bénéfiques pour chaque commune membre**. Ainsi le Pacte Financier conclu en 2016 a **diminué les inégalités de traitements**, couvert une grande partie des dépenses d'investissement et **assuré une vraie solidarité** au sein de l'intercommunalité.

Ce pacte, conclu jusqu'en 2020, arrive désormais à son terme et le service des *Finances* travaille dès à présent sur **un nouvel accord**. En effet, au cours des 6 dernières années, les compétences reconnues aux communautés de communes sont de plus en plus nombreuses : voirie, eau, assainissement, commerce, propreté urbaine, etc. La volonté du Président Jacques Bompard est tout à la fois de préserver l'autonomie et la liberté des communes membres et d'assurer une réelle efficacité à la CCPRO dans le service du public et la réalisation du bien commun. L'accord financier doit donc respecter ces deux principes de gouvernance associés à la volonté claire et déterminée de **maintenir des finances saines sans alourdir la fiscalité locale**.

Équilibrer compétences & charges transférées

Le travail de la *commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)* est de calculer le coût des charges transférées des communes vers l'intercommunalité selon un principe de neutralité budgétaire qui s'applique ici.

Travaillant très précisément les comptes budgétaires transférés des communes, la CLECT permet d'identifier tous les éléments nécessaires à la bonne prévision et réalisation des futurs budgets. De même elle met en avant la solidarité forte apportée ou reçue entre les communes membres.

Cette idée défendue par la présidence a permis de réduire l'endettement de 2 000 000€ : les dépenses de fonctionnement sont figées et les dépenses d'investissement ont été **réduites de 10%**. Mais cette diminution des investissements est une solution ponctuelle : de nombreux projets communautaires sont programmés qui pourront reposer sur un retour à l'emprunt réfléchi, contrôlé et fléché pour chaque commune. Ainsi, même si l'emprunt est réglé par la CCPRO, il sera décomposé et suivi par commune afin de pouvoir connaître à tout moment les investissements consacrés à chaque commune de la CCPRO.

Une nouvelle politique d'investissement

Les grands investissements sont désormais très difficilement réalisables sans recours, soit à l'augmentation de la fiscalité, soit à l'emprunt. Comme pour les communes, les dotations de l'Etat ne permettent plus de couvrir l'ensemble des dépenses. Pire encore, la **CCPRO a perdu 800 000€**, sous forme de contribution obligatoire au remboursement de la dette de l'Etat.

Le service des *Finances* recherche donc sans relâche de nouvelles recettes pouvant couvrir les dépenses et assurer que les comptes de la collectivité soient totalement sains. Leur travail permet, malgré les difficultés actuelles, de dégager un budget suffisant pour les dépenses normales et couvrir certains imprévus, sans pouvoir engager une politique ambitieuse de mise en valeur du territoire communautaire.

L'emprunt permet d'investir immédiatement et massivement tout en adoucissant le poids financier pour les administrés. Cette politique est la clef d'une **fiscalité la moins contraignante possible**. Si les autorités locales n'ont pas totalement la main sur les taux d'imposition, les curseurs dont ils disposent sont tirés au plus bas possible afin d'alléger le poids fiscal reposant sur les citoyens.

La politique budgétaire intercommunale allie donc à la fois le **principe de précaution et la volonté d'investir** pour le territoire ; En mutualisant le personnel de la CCPRO avec la ville-centre, et en proposant aux communes une expertise et une distribution claire des richesses, l'administration publique agit au cœur des collectivités pour le service des usagers et le bien commun.

Locaux pros & révision des valeurs locatives

Booster l'installation de nouveaux commerces

La fiscalité des ménages et des entreprises est majoritairement assise sur des bases fiscales (prix d'un loyer pour un logement ou magasin type dans une ville type) qui remontent aux années 1970. Ainsi les HLM ou petits commerces payent de lourds impôts, car considérés de luxe en 1970, alors que certaines maisons ou grosses surfaces payent moins car elles n'entrent dans aucune catégorie...

Afin de mettre en adéquation les bases fiscales avec le vrai prix des locations immobilières actuelles, l'Etat a entrepris un travail important de mise à jour des bases fiscales dont il a la responsabilité, en commençant par les locaux professionnels avant de poursuivre par tous les autres biens. Pour cela, il a procédé au recensement déclaratif des loyers payés par les locataires de locaux commerciaux.

Ainsi est apparu en 2017 de nouvelles valeurs locatives sur lesquelles s'assoient désormais la fiscalité des entreprises. Cette nouveauté présente néanmoins plusieurs inconvénients :

- > Etant basé sur du « déclaratif », peu vérifiable, des disparités apparaissent sur les valeurs locatives de mêmes magasins situés à proximité. On constate ainsi des valeurs différentes suivant le côté de rue ou de place.
- > L'écart pouvant être trois fois supérieur aux anciennes bases, des mécanismes progressifs ont été mis en place afin d'atteindre les nouvelles valeurs au bout de 10 ans.

L'intercommunalité quant à elle ne dispose que d'un levier pour tenter de remettre un peu d'équité entre les locaux professionnels : le **coefficient de localisation**. Il peut être appliqué à un taux minimum de 0,7% et maximum de 1,3%.

Promise depuis de nombreuses années et après quelques essais infructueux, cette revalorisation des valeurs locatives apparaît pour le moins inéquitable pour nos commerces. Il aurait été louable de faire appel en amont aux collectivités afin de définir ensemble des secteurs tarifaires correspondants à la réalité économique des divers bassins de vie.

Notre intercommunalité travaille néanmoins à rétablir un certain équilibre et va proposer à la *Commission Départementale des Impôts Directs* une liste de parcelles à **majorer ou minorer par le biais de ce coefficient de localisation**. Cette dernière pourra accepter ou refuser notre proposition démontrant ainsi le caractère limité d'un tel dispositif.

Redynamiser le commerce dans nos centres-villes

Nouvelle corde à son arc, la CCPRO met en place des actions concrètes dans le cadre de la politique locale de commerce à destination de porteurs de projets souhaitant s'installer sur son territoire.

Cela passe par :

- > Une connaissance fine du **tissu commercial du territoire** et l'évaluation de son importance et de son dynamisme (en recensant les commerces et professions libérales, particulièrement en centres-villes).
- > La **diminution du nombre de vacances** de locaux commerciaux.
- > La redynamisation des centres-villes par **l'augmentation de l'offre commerciale**, et son maillage avec le **patrimoine** et le **tourisme**.
- > L'aide au maintien, au développement et à la création de **commerces de proximité** au sein des communes membres de la CCPRO.

Ouverture du **GUICHET UNIQUE** du commerce

Pour recenser les offres de locaux vacants, qu'ils soient publics ou bien privés, identifier les vacances à vocation d'activités (commerce, service, tertiaire, professions libérales ...) et les remettre sur le marché en les proposant aux porteurs de projets souhaitant s'installer sur son territoire, la CCPRO a ouvert son **Guichet Unique du commerce**.

Sur Orange, Jonquières, Courthézon, Châteauneuf-du-Pape ou Caderousse :

Vous souhaitez vous **installer et créer votre activité** ?

Vous **recherchez un local commercial** ?

Vous **proposez un local commercial** à la vente ou location ?

CONTACT

Guichet unique du commerce

Politique locale du commerce

commerces@ccpro.fr

04 90 03 04 99

www.ccpro.fr/commerces_eco



La CCPRO comprend plus de 750 locaux professionnels situés en villes (artisans, professions libérales, activités de services, commerces, bureaux) ; Plus de 15% sont aujourd'hui vacants, en majorité sur Orange.



Alain ROCHEBONNE

Maire de Courthézon

1^{er} Vice-Président de la CCPRO

Délégations

Commerces & développement économique + Travaux

« En tant que vice-président de la CCPRO j'ai la charge de deux domaines de compétence distincts : D'une part les travaux et d'autre part l'économie.

En ce qui concerne le 1^{er} sujet cela touche à l'ensemble des travaux de voirie réalisés dans chacune de nos communes en fonction des dotations dont elles disposent. Cela concerne tout autant la réfection des chaussées que la création de ronds-points ou de places de stationnement, une large majorité des travaux réalisés se situant sur la ville d'Orange.

Au niveau du second sujet nous pouvons distinguer le développement du petit commerce que la CCPRO accompagne par un audit de l'existant et la mise à disposition de techniciens pour accueillir les candidats à des reprises ou des créations nouvelles et l'accueil de grandes structures par le biais de la Zone d'activité de Grange Blanche (GB).

Celle-ci a connu une 1^{ère} étape dite GB1, entièrement commercialisée, qui représente 12 entreprises et 250 salariés et s'est poursuivie par une 2^{ème} étape GB2, comprenant 3 lots : Le lot A accueille une société de transport de 200 salariés, Le lot B comprenant 8 emplacements PME en cours d'installation pour un ensemble de 50 emplois, Le lot C, 15 Ha, dédié à la logistique et dont les travaux vont démarrer en septembre. Cela représente un potentiel de 250 emplois.

Un élargissement de la zone à Jonquières, sur 6 ha, est à l'étude. »



Louis BISCARRAT

Maire de Jonquières

3^{ème} Vice-Président de la CCPRO Délégation Prospective territoriale

« Le logement représente le premier poste de dépense de la famille, que l'on soit propriétaire ou bailleur et est à ce titre un axe majeur de la politique d'aménagement de l'intercommunalité.

Dans le cadre du 2^{ème} Programme Local de l'Habitat (2019-2025) voté le 17/06/19 à l'unanimité des conseillers communautaires, il est prévu de réaliser 2230 logements sur le territoire intercommunal pour répondre à la demande. Le PLH permet d'assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. En effet, le logement et l'emploi sont étroitement liés, pour avoir un emploi, il faut disposer d'un logement d'un coût supportable et pas trop éloigné de son lieu de travail.

Le dispositif Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) permet de soutenir financièrement les propriétaires bailleurs ou occupants qui entreprennent des travaux de rénovation énergétique, d'autonomie ou d'amélioration globale de leur logement.

La précédente OPAH a permis la réhabilitation de 112 logements dont 75 logements pour des propriétaires occupants et 37 logements pour des propriétaires bailleurs représentant un investissement public (avec les différents partenaires) de plus de 2 055 995 € de 2013 à 2017. »

Préparer l'avenir au quotidien

Améliorer le cadre de vie quotidien de ses concitoyens et construire l'espace communautaire de demain constituent des axes forts de la politique territoriale de la CCPRO.

Cela passe par l'accompagnement à l'élaboration, l'évolution et la mise en synergie des documents de planification qui s'appliquent à son territoire et leur mise en œuvre.

Région
Provence Alpes Côte d'Azur
S.R.A.D.D.E.T.
dossier arrêté en 2019

Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T.)

Document de planification élaboré par la Région, il précise les orientations fondamentales à moyen terme du développement durable d'un territoire régional, et ses principes d'aménagement.

Document prescriptif, il s'impose aux SCOT.

Devant être approuvé en 2019, la CCPRO a participé à son élaboration qui a été engagée en 2016. www.maregionsud.fr

Syndicat
Bassin de Vie d'Avignon
Révision S.C.O.T.
dossier arrêté en 2019

Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin de Vie d'Avignon (S.C.O.T)

Le SCOT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale.

Depuis 2014, la CCPRO s'assure de l'application du SCOT et participe à sa révision. Parallèlement, elle contribue à l'élaboration et approbation de la Charte d'Urbanisme Commerciale, ayant pour vocation d'encadrer et maîtriser le développement commercial en faveur des centres-villes.

Les Plans Locaux d'Urbanisme et le Programme Local de l'Habitat doivent être compatibles avec le SCOT. www.scot-bva.fr

CCPRO
2^{ème} PLH
dossier arrêté en 2019
OPAH RU
avec volet copropriétés 2019-2024

Programme Local de l'Habitat (P.L.H.)

Document stratégique de conduite et de mise en œuvre des politiques locales de l'habitat, il fixe un programme d'actions selon de grandes orientations permettant d'assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Les Plans Locaux d'Urbanisme doivent être compatibles avec le P.L.H.

La CCPRO a arrêté en juin 2019 son 2^{ème} PLH. www.ccpro.fr/habitat/plh/

Communes
Suivi des P.L.U.
et en moyenne
180 dossiers d'autorisation
d'urbanisme par an

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

En participant aux élaborations et évolutions des PLU, la CCPRO s'assure de la retranscription de ses orientations au titre de ses compétences Gestion des eaux pluviales, Infrastructures et travaux, Développement économique et touristique, Proximité et Développement Durable, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, Aménagement et habitat.

Depuis 2014 la CCPRO a ainsi participé :

- > aux procédures d'élaboration des **PLU de Châteauneuf-du-Pape, Caderousse et Courthézon** ;
- > à la procédure de **révision du PLU d'Orange** ;
- > aux procédures de **modifications n°1, 2 et 3 du PLU de Jonquières**.

Application du Droit des Sols issue du règlement des PLU. (Permis de construire, d'aménager, déclaration préalable). L'Application du Droit des Sols est assurée par les communes membres de la CCPRO qui la saisissent pour avis au titre de ses compétences. Depuis 2014 ce sont environ **180 dossiers par an qui ont été instruits**.

Suivi et conseil en étude et urbanisme opérationnel : étude urbaine **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain** du quartier de l'Aggues (Orange), étude pré-opérationnelle **Appel à Manifestation d'Intérêt** pour le quartier Gare (Orange), ...

2^{ème} Programme Local de l'Habitat 2019- 2025

Objectif

> Produire 2 230 logements, dont 705 logements locatifs conventionnés, avec, entre autres :

- la mise en place de la **Conférence Intercommunale du logement**, et son **Plan Partenarial de Gestion de la Demande** qui fixe un cadre de coordination des attributions de logements à l'échelle du périmètre de la CCPRO
- la mise en œuvre de **l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** et de **Renouvellement Urbain avec volet copropriétés multisites 2019-2024**

Budget

> près de **1 800 000 €**, dont :
835 000 € de subventions en faveur de la production de Logements Locatifs Sociaux
440 000 € pour le dispositif de l'OPAH RU avec volet copropriétés

Calendrier des étapes clefs du PLH

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| Prescription | Avril 2017 |
| Diagnostic | Juillet 2017 |
| Orientations + Programme d'action | Mai 2018 |
| Arrêté du PLH | Juin 2019 |

Prochaines étapes :

l'avis des communes et des partenaires institutionnels pour une approbation en fin d'année 2019.

BILANS 1^{ER} PLH & 1^{ÈRE} OPAH

Le 1^{er} PLH et la 1^{ère} OPAH de la CCPRO ont permis d'investir et de participer à la réalisation de :

- > près de 500 000 € d'aides aux bailleurs sociaux, pour réaliser 389 Logements Locatifs Sociaux
- > et près de 280 000 € d'aides aux propriétaires, bailleurs ou occupants, dans plus de 110 projets.
- > 1600 logements sur la période (95% des objectifs de production), dont 456 Logements Locatifs Sociaux, (258 en construction neuve et 198 dans l'ancien) (55 % en acquisition/amélioration et 45 % conventionnés ANAH).

La CCPRO a arrêté son projet de 2^{ème} PLH en juin dernier ; il donne le programme d'action pour répondre aux besoins en logements & hébergements, favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, et améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes en situation de handicap.

Pour ce 2^{ème} PLH, la CCPRO a retenu une méthodologie de travail qui doit articuler les politiques publiques imposées par l'Etat, en désaccord avec la volonté des Maires, aux réalités locales que ces derniers assument au quotidien.

Afin d'assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements :

4 grandes orientations ...

- Coordonner l'offre de logement et le développement du territoire
- Mobiliser et requalifier le parc existant
- Produire une offre de logements diversifiée et adaptée aux besoins
- Mettre en place des outils de suivi et d'animation du PLH

... déclinées en 14 fiches actions

- Mettre en place une stratégie foncière pour phaser, territorialiser et maîtriser le développement
- Accompanyer les projets d'habitat pour promouvoir la qualité urbaine, architecturale et paysagère
- Inscrire la politique de l'habitat dans la dynamique de développement économique pour mieux répondre aux besoins en logements des actifs
- Améliorer durablement l'habitat privé pour l'adapter aux besoins des ménages et lutter contre la vacance
- Lutter contre le mal logement et la précarité énergétique afin d'améliorer la qualité du parc privé
- Mettre en place un dispositif d'amélioration de l'habitat privé
- Accompagner la requalification du parc social pour lui redonner de l'attractivité
- Soutenir l'offre locative sociale pour compléter, diversifier et rééquilibrer le parc
- Promouvoir les outils de solvabilisation des ménages accédants pour fluidifier le parcours résidentiel
- Compléter l'offre de logements pour les seniors et personnes en situation de handicap
- Développer la connaissance des besoins des personnes défavorisées ou nécessitant un accompagnement social renforcé pour préfigurer une stratégie
- Mettre en place un observatoire de l'habitat et du foncier pour suivre et faire évoluer le PLH
- Installer une instance de pilotage et renforcer les partenariats pour assurer la mise en œuvre des objectifs du PLH
- Instaurer une politique de peuplement intercommunale pour améliorer la mixité sociale

2^{ème} Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain avec copropriétés 2019-2024

Souhaitant s'inscrire dans une démarche volontariste de revitalisation de ses centres anciens et des îlots périphériques dégradés mais aussi de traitement des copropriétés dégradées, la CCPRO a approuvé, ce 10 Avril, son projet de convention d'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et de Renouvellement Urbain (RU) avec volet copropriétés multisites.

Il s'agit d'un dispositif permettant de soutenir financièrement, sous conditions, les propriétaires privés (occupants ou bailleurs) qui entreprennent des travaux de **renovation énergétique ou d'amélioration globale dans leur logement**.

Les périmètres retenus correspondent aux « centres anciens ».

Ils ont été élargis à de l'habitat pavillonnaire ancien pour les communes d'Orange et de Jonquières. *En dehors de ces périmètres, pour les communes de moins de 10000 habitants, c'est le dispositif du Programme d'Intérêt Général du Conseil départemental du Vaucluse (PIG/PST) qui s'applique.*

La mise en œuvre de cette OPAH- RU avec volet copropriétés, permettant de lancer l'instruction des dossiers de demandes de subventions, sera effective à compter de :

- > la signature de la convention par l'ensemble des partenaires : Préfecture de Vaucluse, Région PACA, Conseil Départemental de Vaucluse, CCPRO et Communes membres.

Vous aussi, faites financer vos travaux de l'habitat !

OPAH -RU 2019-2024 : Exemples de travaux éligibles à un financement

- > Un propriétaire occupant son logement souhaite réaliser des travaux d'**économie d'énergie** d'un montant de 16 479 € HT.

La totalité des subventions peut s'élever à 13 286 € HT, soit **70% d'aides**.

- > Un propriétaire bailleur souhaite réaliser des **travaux lourds** d'un montant de 70 000 € HT.

La totalité des subventions peut s'élever à 31 500 € HT, soit **41% d'aides**.



Etat de sous-toiture, avant et après travaux, dans le cadre de la 1^{ère} OPAH intercommunale.

Les finalités premières

- > Lutter **contre l'habitat vacant et/ou très dégradé** et l'habitat **indigne** des propriétaires occupants et bailleurs sous conditions de loyer maîtrisé
- > Lutter **contre la précarité énergétique**
- > Répondre au **maintien à domicile** des personnes aux ressources modestes et à mobilité réduite
- > Accompagner les petites copropriétés dans leur **redressement de situation** par le biais d'aide aux syndicats de copropriétaires

En complémentarité

- > Mise en place d'une Cellule **Lutte contre l'habitat indigne**
- > Repérage des îlots et immeubles dégradés pouvant faire l'objet d'une **restructuration** ou d'un projet spécifique d'aménagement
- > Réalisation de **diagnostics** multicritères sur les copropriétés de plus de 50 lots présentant un profil de **fragilité ou de dégradation**

2019-2014, des objectifs chiffrés pour améliorer l'habitat

AIDER 110 propriétaires occupants
75 propriétaires bailleurs
20 syndicats de copropriétaires

RÉALISER 5 diagnostics multicritères
7 repérages d'îlots dégradés

ENCOURAGER au conventionnement sans travaux

ENGAGER 444 000 € d'aides par la CCPRO

+ participations **communales**

+ financement des **partenaires**

Région PACA, Conseil départemental de Vaucluse,
Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat

www.ccpro.fr/habitat/opah

Service Proximité, 78 agents à pied d'œuvre

La direction de la proximité de la CCPRO regroupe les services **Propreté urbaine**, **Déchetteries** et **Collecte des déchets**. Chacun d'eux participe au maintien de la propreté de l'espace public.



Collecte

37 agents

dont 16 travaillant de nuit

Collecte des bacs et colonnes, des dépôts sauvages et des encombrants, maintenance de l'ensemble du parc de matériels.



Déchetteries

11 agents

Accueil du public, conseil au tri, gardiennage, gestion des flux, conduite d'engins, transport de bennes, entretien des sites.



Propreté urbaine

30 agents

Balayage (manuel et/ou mécanique), lavage et ramassage des corbeilles & des cendriers de ville, entretien des espaces verts.

+ 8 agents administratifs, direction comprise



Serge FIDÈLE

Maire de Caderousse

4^{ème} Vice-Président de la CCPRO

Délégation Cadre de vie & Développement durable

« Je suis Vice-Président de la commission Cadre de Vie et Développement Durable et je prends cette mission très au sérieux, car la propreté et la gestion des déchets sont incontournables dans une société.

Récemment, nous avons pu mettre en place les Points d'Apports Volontaires (PAV) après une période d'essai à Caderousse. C'est une avancée conséquente pour la collecte des déchets, et une façon concrète de répondre localement à un enjeu écologique national.

Un prochain thème qui me tient à cœur est celui des dépôts sauvages. J'espère pouvoir doter rapidement la CCPRO d'une organisation pour endiguer ce problème récurrent et lamentable, quitte à verbaliser.

Enfin, les métiers de la propreté urbaine sont rudes et ingrats. Mais, il faut souligner que les agents font preuve de professionnalisme et sont impliqués dans leurs missions.

L'humoriste Jean YANNE disait « Tout le monde veut sauver la planète, mais personne ne veut descendre les poubelles... ». Il me semble, que c'est une réflexion à méditer ! »

Les éco-organismes, pour quoi faire ?

Un éco-organisme est une société agréée par les pouvoirs publics pour une mission d'intérêt général de prise en charge de certains types de déchets.

Les principaux types de déchets pour lesquels la valorisation est soutenue par les éco-organismes sont le **mobilier**, les **emballages**, les **Déchets d'Equipements Electriques & Electroniques (DEEE)** et les **Déchets Dangereux Spéciaux** (toxiques notamment).

Bien que disposant de partenariats avec plusieurs éco-organismes* permettant de capter des subventions à la reprise de certains matériaux, en raison de sa faible performance de tri, la CCPRO n'a obtenu que 400 000 € pour environ 32 000 tonnes de déchets (tous types de flux).

La CCPRO oeuvre donc à **mettre en place des solutions facilitant le tri de tri** pour sa population afin de **capter davantage de subventions** de ces éco-organismes.

*Les écopartenaires de la CCPRO



En finir avec les dépôts sauvages

Véritable fléau, le phénomène des dépôts sauvages concerne l'ensemble des communes de la CCPRO.

Si certains usagers pointent du doigt le travail de la CCPRO, des municipalités ou des rippeurs, il s'agit en réalité d'une toute autre problématique, pour laquelle l'ensemble de nos services fait son maximum, malgré des cas de plus en plus fréquents, et de fait, difficilement gérables.

Tour d'horizon des situations les plus récurrentes

Que trouve-t-on principalement dans ces dépôts sauvages ?

- > des Encombrants
- > des Gravats
- > de l'Electroménager
- > de la Ferraille
- > des Déchets verts
- > des Cartons

Où trouve-t-on principalement ces dépôts sauvages ?

- > dans la rue, sur les trottoirs
- > au pied des bacs et Points de proximité
- > près et dans les cours d'eau
- > dans les campagnes et forêts

Sitôt enlevés, sitôt de nouveaux déchets

En abandonnant un déchet ou un sac poubelle au sol, j'incite les autres à faire de même.

Il est à croire que, dans l'esprit de certains usagers, poser ses déchets à même le sol, près de conteneurs collectifs ou de Points de proximité, revient à faire son devoir de citoyen et que c'est aux agents de terrain de les ramasser lors des tournées de collecte.

Les habitats verticaux, comme les centres-villes, sont coutumiers de ce type de dépôts.

Autre cas de figure, et pas des moindres : les déversements en masse, en campagne ou forêt, de gravats, de ferraille et matériaux issus d'activités professionnelles, et/ou de déchets verts,... Certains points de dépôts sauvages sont fréquents et témoignent de la grande paresse de certains.

A CHAQUE DÉCHET SA COLLECTE !

Il faut savoir que **chaque catégorie de déchets fait l'objet d'une collecte spécifique**, dans une benne qui lui est à 100% dédiée, de manière à être acheminée dans la filière de traitement la mieux adaptée. C'est pourquoi les déchets doivent être collectés séparément, par nature : Ordures ménagères, emballages, papiers, verre, textile, carton, métaux, mobilier, D3E, encombrants, gravats, déchets verts, etc !

>> Lors des collectes, les agents de proximité ne collectent qu'une catégorie de déchet !

Que faut-il faire ?

La CCPRO travaille en collaboration avec les bailleurs sociaux, syndicats de copropriétés, ou gardiens d'immeubles pour expliquer les bons gestes de tri, et proposer des solutions adaptées, facilitant et améliorant le service public de collecte des déchets.

Allez en déchetterie ! Rappelons que tous les particuliers de la CCPRO bénéficient gratuitement de l'accès aux 3 déchetteries communautaires, à Caderousse, Courthézon et Orange.

Horaires sur www.ccpro.fr/_dechetterie

Demandez le service d'enlèvement d'encombrants ! Pour tout objet, qui, malgré son démontage, ne peut rentrer dans le coffre d'une voiture, et dont les poids et volumes doivent pouvoir être transportés manuellement par 2 hommes, et chargés à l'intérieur du véhicule de collecte sans matériel particulier. **Gratuit, sur inscription au 04 90 03 01 50**

Nous invitons tous nos concitoyens à se mobiliser : c'est d'abord votre espace de vie qui est sali par les actes d'incivisme. Différentes solutions sont à disposition : Déchetteries, Points de proximité, enlèvement d'encombrants, utilisez-les !

Est considéré comme DÉPÔT SAUVAGE tout abandon ou élimination de déchets contraire au Code de l'environnement.

2 équipes chaque jour

entièrement affectées à l'enlèvement des dépôts sauvages sur l'ensemble du territoire

24 m³/jour de dépôts sauvages

enlevés par les équipes de proximité sur l'ensemble du territoire

Coût du traitement + transport des encombrants :

211 € HT/m³



ATTENTION SANCTIONS



Les dépôts sauvages constituent des infractions pénales qui peuvent être constatées par procès-verbal des polices municipales, transmis au Procureur de la République qui décide d'engager ou non des poursuites.

Actuellement, la CCPRO travaille à la mise en place de sanctions administratives permettant de faire payer le nettoyage des dépôts sauvages par leurs auteurs.

A titre d'information, l'article L 541-46 du code de l'environnement prévoit jusque 2 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende le fait d'abandonner, déposer ou faire déposer, des déchets. La CCPRO, avec la mise en oeuvre de nouvelles sanctions administratives, espère bien faire diminuer ces actes d'incivisme.



Emballages ménagers recyclables Extension des consignes de tri



Désormais, tous les emballages se trient !

La CCPRO vous facilite le tri et anticipe les obligations réglementaires de 2022 avec l'extension des consignes de tri sur l'ensemble du territoire.



Triez tous vos emballages ménagers habituels



tous les autres !



JETÉS TOUJOURS EN VRAC dans les sacs, bacs, ou colonnes
Pas besoin de les laver, il suffit de bien les vider !



Les conteneurs individuels de tri sélectif sont collectés chaque semaine,
dans la nuit du mardi au mercredi, entre 21h et 4h.

S'ils sont pleins, sortez vos sacs et bacs jaunes le mardi soir avant 21h.

Pensez à rentrer vos bacs le mercredi matin !



TOUS

les emballages se trient

1. C'est un emballage ?
Déposez-le dans le bac de tri !
2. Inutile de le laver,
il suffit de bien le vider.
3. Déposez-le en vrac
dans le bac (pas dans un sac).

- = 1 geste du tri simplifié
- + de matières et de ressources préservées
- d'ordures ménagères incinérées ou enfouies

Triez, 27  = 1  pull polaire
 c'est 114  = 1  trottinette
 recyclé ! 6  = 1  papier toilette

- • • N'oubliez pas de trier également

Le verre



Les papiers



Plus d'info sur www.ccpro.fr. Une question ? Contactez-nous : 04 90 03 01 50

Pourquoi de nouvelles collectes la nuit ?

Un changement d'ampleur a eu lieu en avril dernier au sein du service de collecte.

En effet, les agents chargés de la collecte des ordures ménagères et emballages recyclables se sont vus dans l'obligation de changer leurs habitudes de travail en répondant favorablement à la mise en place d'une collecte de nuit.

Cette décision fait suite à la **fermeture du site de traitement des ordures ménagères Delta Déchets** au 31/03/2019.

La CCPRO avait pourtant cherché une façon de **fonctionner au plus proche de son territoire**. Mais malgré la parution d'un marché de transfert, aucun quai de transfert n'était en mesure de réceptionner les ordures ménagères ou le tri sélectif de la CCPRO à partir du 1^{er} avril.

Le site de l'ancien SITORO aurait coûté trop cher en réfection, sans une réflexion d'ensemble sur le traitement des déchets. La CCPRO a donc décidé de ne pas investir dans cette voie pour le moment et n'a pas notifié le marché de transfert des ordures ménagères.

De fait, les agents sont désormais contraints de se rendre jusqu'à Vedène, d'où la **nécessité d'une refonte complète des circuits de collecte**. D'abord dimensionnées pour fonctionner en journée, les collectes ont finalement été mises en place la nuit : En effet, le SIDOMRA de Vedène se trouvant être **le seul centre de traitement des ordures ménagères sur le Vaucluse**, se doit de réceptionner celles de tout le département. Le site est donc **saturé en entrées à certains moments de la journée**.

Afin de permettre aux agents de travailler de façon convenable, la décision de collecter la nuit est apparue comme la plus appropriée.

C'est ainsi qu'à l'issue de plusieurs discussions entre toutes les parties, la collecte de nuit a été validée le 25 mars pour une prise de service effective au 1^{er} avril. En somme, une petite semaine seulement pour prévenir la population et communiquer convenablement.

En un mois, le service de collecte a tout de même réussi à se mettre en place de façon efficace et les dysfonctionnements du début ont tous été solutionnés.

La CCPRO est bien consciente que la collecte de nuit est une opération sensible qui peut gêner la population endormie, mais ce mode de collecte facilite grandement le ramassage. Il permet également de ne pas affecter la circulation routière et piétonne, avec des bacs qui ne restent plus toute la journée sur l'espace public. Si cette nouveauté a été un réel changement dans la vie personnelle des agents, leurs habitudes professionnelles ont aussi été modifiées car le manque de visibilité augmente la dangerosité de la tâche. Les agents doivent rester vigilants tant sur leur conduite nocturne que sur la manipulation des bacs (augmentation des risques de coupures, piqûres, morsures ...).

Ce service est aujourd'hui effectif et réactif pour solutionner les dysfonctionnements qui apparaissent parfois.

Les véhicules de collecte sont en effet **géolocalisés**, ce qui permet la traçabilité du service rendu la nuit et la mise en place de solutions adéquates.

Quand sortir ...



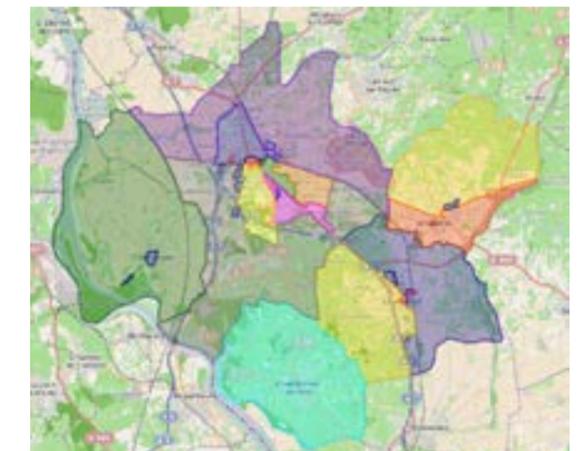
...mon bac ou sac d'emballages ?

Chaque mardi avant 21h (s'il est plein !)



...mon bac d'ordures ménagères ?

Consultez la carte interactive sur www.ccpro.fr



La nuit, tous les bacs sont gris ! Facilitez la collecte de nuit !

De nuit, il est difficile de repérer les sacs et les bacs individuels placés en dehors des aires prévues, particulièrement en campagne.

Merci de bien positionner vos bacs et sacs individuels aux lieux de regroupements et horaires prévus.

Retour sur les nouveaux *Points de proximité*



Si dans certaines régions de France, principalement rurales ou montagneuses, le Point d'Apport Volontaire (PAV) ou *Point de proximité* est devenu le système de collecte le plus utilisé, son installation en zone urbaine est plus sensible. C'est pourtant vers ce mode de collecte que la CCPRO a choisi de se tourner à titre expérimental depuis fin 2018.

Un tiers du territoire, dont principalement le Nord d'Orange, a vu s'implanter des colonnes d'un nouveau genre, comptant 4 à 5 flux de déchets par station : ordures ménagères, emballages ménagers recyclables, papiers, verre et cartons.

Le positionnement de ces stations (1 station pour 120 habitants) doit permettre aux usagers **de se rendre à pieds jusqu'à leur point de collecte**. C'est pourquoi elles ne sont pas nécessairement installées sur des lieux permettant de stationner en voiture.

Toutes les collectes à portée de main

L'installation de ces stations multi-flux est d'abord un moyen de faciliter le geste de tri des plus intéressés d'entre nous. Rappelons que le geste de tri, s'il doit concerner tous les producteurs de déchets, est d'abord un geste individuel que chacun est libre d'effectuer ou non, en toute conscience et responsabilité.

En maillant suffisamment les Points de proximité, tous équipés des flux utiles aux ménages, la CCPRO est convaincue d'inciter à effectuer ce geste simple et rapide du tri des déchets. N'importe lequel d'entre nous, en portant son sac poubelle à ces stations, finira par se dire qu'il peut en faire un peu plus, parce que chaque geste compte.

Trier demande un minimum d'aménagement au domicile et dans ses habitudes, mais un carton, une caisse, un cabas, le sac de pré-collecte distribué par la CCPRO lors de la campagne d'installation des colonnes... n'importe quel contenant permet d'instaurer dans son foyer un réflexe de tri adapté pour toute la famille.

Ça fonctionne ! + 53% d'emballages & - 9% d'ordures ménagères

Par rapport à la même période que l'an dernier (1^{er} semestre)

L'expérimentation de ces colonnes va durer jusqu'à la fin d'année, et leur extension sera envisagée courant 2020.

Collectes automatisées, c'est plus vite fait !

Pour collecter ces nouvelles colonnes, la CCPRO a choisi d'externaliser la mission en la confiant à la société COVED-groupe Paprec, pour éviter un investissement supplémentaire dans l'achat de camions, car ces colonnes plus modernes sont dotées d'un procédé de collecte robotisée qui nécessite un matériel adéquat. Leur **collecte est 6 fois plus rapide** que la collecte classique par grue, et le procédé plus appréciable pour la qualité de travail du chauffeur.

Temps de collecte d'1 colonne nouvelle génération 1'30 environ

Temps de collecte d'1 colonne traditionnelle 10' environ

Le prestataire se doit d'éviter les débordements des colonnes, de maintenir les stations en état de propreté suffisant en ramassant ce qui se trouve autour, et d'en assurer la salubrité en procédant à leur lavage régulier.

La CCPRO a prévu 6 campagnes annuelles de lavage pour les colonnes OM, et 1 à 2 campagnes pour les autres flux. Ce type d'opérations a déjà eu lieu en mai, juillet et août. La totalité des colonnes sera ainsi nettoyée d'ici la fin de l'année.

A chaque déchet sa filière !

OM, Emballages, Verre, Papiers, Carton

Utilisez les Points de proximité disponibles 24H/24.



Point le plus proche de vous sur www.ccpro.fr/_pav

Pour le reste, rendez-vous en déchetterie



Horaires d'ouverture sur www.ccpro.fr/_dechetterie

Le Pays d'Orange se mécanise

La CCPRO poursuit sa politique de modernisation des équipements de propreté urbaine avec l'acquisition de 3 nouveaux aspirateurs urbains mécaniques ; Chaque commune pourra ainsi en bénéficier.

Cette nouvelle version est équipée d'un réservoir d'eau et d'un pistolet haute pression permettant un meilleur nettoyage des déjections animales. Simple d'utilisation, ce matériel est 100% électrique et autotracté, conçu pour circuler dans les endroits peu accessibles et/ou fréquentés (ruelles étroites, trottoirs réduits, rues commerçantes, piétonnes...). Très peu bruyant, il ne rejette aucun CO² dans l'atmosphère.



En 2018, + de 300 T de déchets ont été enlevées de la voie publique avec les seules balayuses mécaniques

Une gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant



La CCPRO travaille de concert avec les syndicats de rivière ; c'est pourquoi la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, et plus généralement la gestion de l'eau, est centrale dans l'aménagement durable d'un territoire tel que celui de la CCPRO. C'est parce que les réponses aux problématiques spécifiques de notre territoire dépassent souvent le cadre des frontières administratives, qu'une gestion globale et intégrée de l'eau par bassin versant est indispensable.



Xavier MARQUOT

Conseiller municipal délégué, Orange

**5^{ème} Vice-Président de la CCPRO
Délégation GEstion des Milieux
Aquatiques & Prévention des
Inondations (GeMAPI)**

« Face à la recrudescence d'inondations catastrophiques sur le territoire français ces dernières décennies, le législateur a décidé de confier aux intercommunalités, à compter du 1^{er} janvier 2018, la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations.

Notre intercommunalité, précurseur dans ce domaine, et certainement la plus impliquée en Vaucluse, s'investit au quotidien dans la gestion de l'eau au travers de l'implication de son service GeMAPI, composé d'un ingénieur et d'une chargée de mission.

Agir aujourd'hui, c'est préserver demain !

Longtemps appréhendés uniquement sous l'angle « risque inondation », les milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides, ...) ont été trop souvent délaissés ces dernières décennies alors qu'ils constituent, face au changement climatique, des milieux essentiels tant pour la gestion de l'eau que pour la biodiversité.

L'eau se jouant naturellement des limites administratives, c'est dans le sens d'une gestion globale et concertée que la CCPRO travaille avec l'ensemble des partenaires concernés, au travers de la création et/ou structuration de syndicats à l'échelle du bassin versant, et de la mise en œuvre du contrat de rivière de la Meyne et des annexes du Rhône, dont elle assure la coordination.»

Révisions des statuts du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP)

Le SMOP, quelques chiffres :

Surface du bassin versant : 880 km²

64 000 habitants

49 communes

6 intercommunalités

2 départements (26-84)

Ce syndicat, largement opérationnel depuis 2010, n'avait plus qu'à s'adapter aux nouvelles obligations.

La révision de ces statuts, pour les mettre en concordance avec la loi GEMAPI, s'est donc opérée en 2018-2019.

Sa gouvernance et ses clefs de financement ont été les principales modifications.

Perspective de création d'un syndicat unique de l'Eygues-Aygues

L'Eygues-Aygues, quelques chiffres :

Surface du bassin versant : 1 100 km²

75 000 habitants

58 communes

7 intercommunalités

3 départements (26-84-05)

La rivière Eygues (pour l'amont) et Aygues (pour l'aval) est actuellement gérée par 3 syndicats de rivière : le SIDRESO, le SIDREI et le SMAA.

Depuis 2017, un (long) processus de fusion des 3 syndicats existants est engagé pour permettre la **création d'un syndicat unique** sur l'intégralité du bassin versant (envisagé au 1^{er} janvier 2020).

La compétence GEMAPI et la gestion des infractions au code de l'environnement

La CCPRO se trouve fréquemment confrontée à de multiples infractions au *Code de l'environnement* (remblais en zone inondable, coupes à blanc des ripisylves...). Les différentes lois et compétences en vigueur ne permettent pas toujours d'améliorer le suivi et la gestion de ces infractions.

En effet les différentes strates complexifient d'autant le rôle et les responsabilités de chacun et de fait, entraînent une lourdeur dans les procédures. Ainsi, celles-ci aboutissent difficilement auprès des services de l'Etat ou des tribunaux compétents. Cependant, la CCPRO peut compter sur la collaboration des communes et des partenaires afin de conduire à terme les actions permettant d'assurer la protection de l'environnement sur son territoire.

ETAT

- Contrôle réglementaire des ouvrages
- Délivrance des autorisations (ICPE)
- Planification PI (Outils PPRI, PGRI...)
- Gestion des digues et ouvrages d'Etat
- Police de l'eau

COMMUNE ET SON MAIRE

- Pouvoir de police du maire
- Document d'urbanisme communal (PLU...)
- Faute délictueuse, imprudence, négligence
- Gestion des digues et ouvrages d'Etat

Responsabilités GeMAPI

INTERCOMMUNALITÉS, SYNDICATS...

- Obligation de moyens (performance ouvrage, qualité des eaux...)
- Gestion et entretien des ouvrages mis à disposition
- Classement des systèmes d'endiguement et conséquences de gestion afférentes

PROPRIETAIRES PRIVÉS RIVERAINS (ET ASA)

- Obligation d'entretien des cours d'eau privés
 - Obligation d'entretien des ouvrages dont ils sont propriétaires
- Gestion des digues et ouvrages d'Etat

Un territoire au réseau hydrographique étendu mais fortement soumis au risque Inondation

La CCPRO est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques (GeMA) et de Prévention des Inondations (PI) depuis le 1^{er} janvier 2018. L'entrée en vigueur de cette compétence confère des responsabilités à la CCPRO, et la contraint à mettre en œuvre des mesures obligatoires et/ou nécessaires dans ces deux domaines. La CCPRO est soumise à un important risque inondation avec environ 50% de son territoire situé en zone inondable. Cela est dû à la présence d'un réseau hydrographique dense : le Rhône, l'Aygues, l'Ouvèze, la Meyne, la Seille, le fossé des Relagnes, ...

Les crues & le risque inondation

Le territoire de la CCPRO est touché par différents types de crues :

- **les crues de plaine**, prévisibles, liées à une pluviométrie continue et prolongée, caractérisées par de vastes zones inondées, des hauteurs d'eau importantes et des durées de submersion prolongées (plusieurs jours).
> **le Rhône, les 3 et 4 /12/2003.**
- **les crues torrentielles**, rapides, liées à une pluviométrie importante à l'échelle du bassin versant, caractérisées par des débordements et/ou des ruptures de digues, des vitesses d'écoulement élevées, et des durées de submersion limitées (plusieurs heures, voire la journée).
> **l'Ouvèze et l'Aygues, le 22/09/1992.**
> **la Meyne et la Seille, le 8/09/2002.**
- **les crues par ruissellement pluvial**, soudaines, issues d'orages violents, localisés, caractérisées par des débordements de vallons secs et/ou du ruissellement sur les voiries, des vitesses d'écoulement élevées et des durées de submersion courtes (de quelques minutes à quelques heures).
> **le Fossé des Relagnes, le 31/07/1991 et le 8/09/2002.**



Caderousse, crue de plaine, Rhône, 11/2002



Orange, crue torrentielle, Aygues, 11/2002



Châteauneuf-du-Pape, ruissellement pluvial, 08/2018

Les ouvrages de protection

Afin de se préserver, et non de se protéger, de ces inondations (le risque zéro n'existe pas), de nombreux ouvrages ont été construits à différentes époques : la digue d'enceinte de Caderousse et les déversoirs de crues du Rhône, les digues de l'Aygues et de l'Ouvèze, les bassins écrêteurs de crues de la Meyne, le bassin de rétention et la dérivation sur le fossé des Relagnes.

Aujourd'hui, la CCPRO assure la gestion de ces ouvrages sans soustraire les responsabilités de chacun : propriétaires riverains (individuels ou regroupés en association syndicale), Etat (services, Préfecture, concessionnaire) et communes (maires).

En 2019, la CCPRO est à jour des obligations réglementaires relatives à la **digue rive gauche de l'Aygues** (digue de classe A) et assure son entretien sur les tronçons de sa compétence.

Elle prépare le lancement des études hydrauliques et patrimoniales relatives à la définition du système d'endiguement de la **digue d'enceinte de Caderousse**. Elle participe également à la finalisation des **bassins écrêteurs de crues de la Meyne et de ses affluents** en partenariat avec l'ASA de la Meyne et la commune de Camaret s/Aigues dans le cadre du **Contrat de Rivière de la Meyne et des annexes du Rhône**.



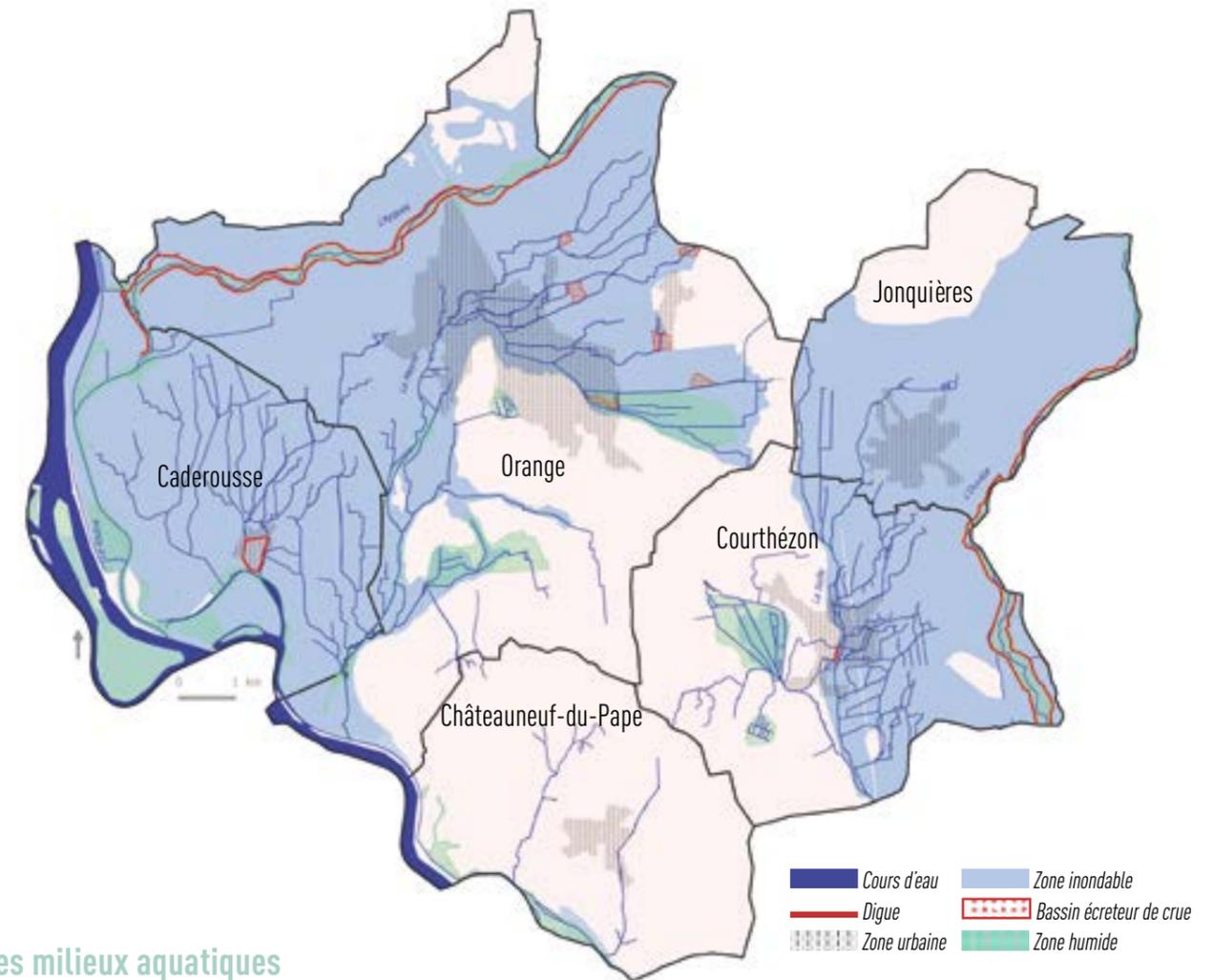
Orange, Digue de l'Aygues



Caderousse, Digue d'enceinte



Orange, Bassin écrêteur de crue de la Meyne



Les milieux aquatiques (cours d'eau & zones humides)

Les cours d'eau, zones humides, et plans d'eau (milieux aquatiques) assurent des fonctions essentielles au service de l'homme.

Les milieux aquatiques contribuent à la qualité de la ressource en eau par leurs effets auto-épurateurs, par leur rôle de stockage qui pondère très efficacement les effets dévastateurs des crues, par le renouvellement des nappes phréatiques et la rétention des matières nutritives dans les plaines d'inondation.

Les milieux aquatiques sont parmi les plus productifs du monde. Ils sont le berceau de la diversité faunistique et floristique et fournissent l'eau, le substrat et les nutriments dont un nombre incalculable d'espèces de plantes et d'animaux (oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, poissons et invertébrés) dépendent pour survivre.

Enfin, les milieux aquatiques présentent des avantages économiques considérables : alimentation en eau, agro-alimentaire, ressources énergétiques, transport, possibilités de loisirs et de tourisme.

En 2019, la CCPRO assure la gestion de **l'Etang salé de Courthézon**, le 1^{er} site labellisé *Espace Naturel Sensible de Vaucluse* (2005).

Elle élabore les études nécessaires à la définition des plans de gestion des Zones humides des **Tord & Paluds à Courthézon** et du **Marais du Grès à Orange**, conjuguant préservation, réhabilitation, valorisation des milieux naturels et lutte contre les inondations.



Courthézon, Etang salé



Châteauneuf-du-Pape, Bras des Arméniens



Jonquières, Ouvèze

création du Parc Relais de la gare d'Orange



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Projet financé avec le concours de l'Union européenne
avec le Fonds européen de Développement Régional



Les travaux de création du Parc Relais de la gare d'Orange ont commencé cet été !

Ce projet, financé avec le concours de l'Union européenne avec le Fonds européen de Développement Régional, va permettre de regrouper tous les modes de transports (trains, cars, bus, vélos...) sur un seul site accessible et sécurisé, dit intermodal : le **Parc Relais de la gare d'Orange**.

Jusqu'en juin 2021, de grands travaux vont s'opérer sur le site : Tandis que la CCPRO réalise tous les travaux liés à l'aménagement de **l'intermodalité** (la création des voiries, du bassin de rétention, du parking, du giratoire, du parvis et de la construction de la gare routière), la SNCF* prend en charge ceux liés à la gare ferroviaire (*restructuration complète du bâtiment voyageurs & des locaux techniques, le déplacement des infrastructures ferroviaires et la mise en accessibilité des quais*).

Un projet global multipartenarial

13 M€, répartis comme suit

| | | |
|--|-----------------------------------|----------|
| | CCPRO (dont 65% ville Orange) | 4 454 K€ |
| | Région Provence Alpes Côte d'Azur | 3 797 K€ |
| | Union européenne, fonds FEDER | 1 830 K€ |
| | Etat | 900 K€ |
| | Conseil Départemental de Vaucluse | 732 K€ |
| | SNCF Gares & Connexions | 331 K€ |
| | SNCF Mobilités - TER | 110 K€ |



AMÉNAGER L'INTERMODALITÉ, C'EST CRÉER

- ➔ 1 nouvelle gare routière, équipée de 6 quais, reliés au Parc Relais par une voie de desserte avec trottoirs et cheminements piétons-cycles avec, à terme, liaison aux voies douces *Via Rhôna* et *Via Venaissia*.
- ➔ 1 giratoire d'accès à la gare routière + 1 parvis avec dépose-minute
- ➔ 1 parking relais de 205 places, 1 arrêt de bus, des abri-vélos, des places de stationnement pour deux-roues motorisées et des emplacement taxis

Achèvement des travaux
en **JUIN 2021**

Calendrier et phasages des travaux
sur www.ccpro.fr/_/pro



**Utilisez le parking provisoire
Pendant les travaux,
le stationnement à l'arrière
de la gare est interdit.**



Claude AVRIL

Maire de Châteauneuf-du-Pape

**2^{ème} Vice-Président de la CCPRO
Délégation Tourisme**

« Si le début du mandat a été marqué par les difficultés que l'on connaît, depuis un an un nouvel élan est donné en matière de politique touristique. La définition d'une stratégie touristique n'aura de sens que si le périmètre intercommunal est stabilisé.

Pour la 1^{ère} fois les hébergeurs de nos cinq communes se regroupent en un club tourisme pour être force de propositions, remettre à plat une politique de l'offre.

Raisonner à l'échelle de sa seule commune est une illusion face à une concurrence mondiale qui s'aiguise.

Mais notre territoire s'ouvre aussi à ses voisins pour jouer la carte de la complémentarité plutôt que d'une concurrence stérile, comme avec la Charte des sites UNESCO de Provence ou la Vallée de la Gastronomie.

Les modes et comportements en matière de tourisme évoluent très rapidement, nous obligeant à nous adapter. Le tourisme est une réelle source de développement qui doit irriguer les autres secteurs d'activités tels la viticulture et l'œnotourisme.

L'Office de tourisme intercommunal d'«Orange - Châteauneuf-du-Pape» a accueilli dans ses 3 antennes 68 878 personnes en 2018, en se restructurant pour être plus proche des acteurs, visiteurs et habitants.

Une mise en tourisme de notre territoire est en cours de réalisation, à l'image du circuit touristique de Courthézon, celui de Caderousse est en préparation. L'ensemble des communes en bénéficieront. La signature touristique routière et piétonnière est à l'étude avec la CCPRO. »



Labelisation **Site UNESCO de Provence**

La France compte en 2019 45 sites inscrits au **Patrimoine mondial de l'UNESCO**. La Provence regroupe 7 sites inscrits, tous à moins de 2h de route les uns les autres : ils représentent une plus-value touristique unique.

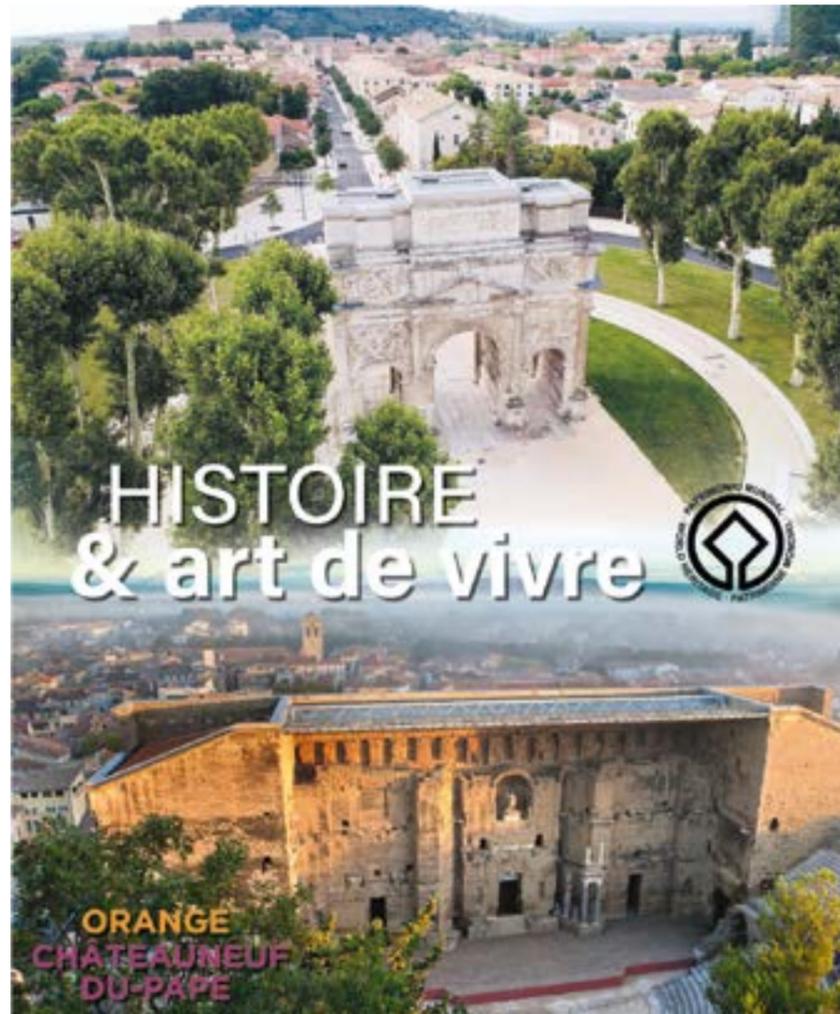
Notre destination a la chance de disposer de sites inscrits au *Patrimoine Mondial de l'UNESCO* à Orange : **Théâtre Antique, colline Sainte-Eutrope & Arc de Triomphe.**

Proposition a été faite d'intégrer une dynamique pour créer notamment pour la clientèle étrangère, un produit UNESCO regroupant l'ensemble des monuments et sites de Provence : documents et participation à des salons en commun, interaction sur les sites en ligne, programme de tarifs de réduction.

Les 7 sites provençaux vont développer ces outils au profit d'un tourisme culturel. Au total, chaque année, ils reçoivent 2 600 000 de visiteurs.

En 2018, plus de 165 000 visiteurs ont franchi l'entrée du **Théâtre Antique** d'Orange.

Objectif principal : accroître la fréquentation touristique sur notre territoire et les retombées économiques qui vont avec..



La signature de la Charte des Sites Unesco de Provence s'est opérée le 14 février 2019

Nouveau Parcours des Princes à Courthézon

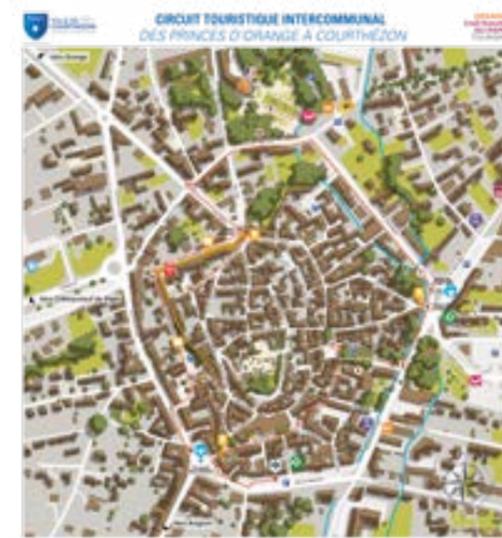
Depuis le début l'été, un nouveau parcours touristique est à découvrir dans le village de Courthézon. C'est le premier d'une série de circuits en cours de développement sur la thématique intercommunale **Parcours des Princes**.

La genèse de cette collaboration entre l'office de tourisme intercommunal (OTI) et la commune de Courthézon prend ses racines dans un constat simple : la nécessité de mise en tourisme des villes et villages de la CCPRO.

Améliorer l'accueil des visiteurs en rendant lisible le **patrimoine local**, lui donner une **dimension intercommunale**, adapter les traductions en 2 langues étrangères correspondant à la clientèle d'origine, tout en intégrant le volet développement économique dans le circuit touristique avec les **commerces de proximité**, tels ont été les objectifs de ce partenariat.

Pédagogique et ponctuée d'anecdotes, cette promenade est une invitation à découvrir les **sites remarquables de Courthézon**.

L'OTI est en discussion avec la commune de Caderousse pour faire le même type de mise en tourisme. L'ensemble des communes en bénéficieront à terme.



Le Parcours de Princes à Courthézon, une balade d'environ 2h, en 16 étapes, pour découvrir le patrimoine remarquable de la commune (la Porte du Prince, le toureau des remparts,...)

La CCPRO, un territoire **attractif**

Le Pays d'Orange est à la confluence géographique de 3 grandes régions françaises (Sud PACA, Auvergne-Rhône-Alpes, et Occitanie), dans l'axe des flux touristiques Nord/Sud, à l'intersection des destinations espagnoles et italiennes.

Territoire de passage, la fréquentation touristique se trouve ainsi en mouvement pour rejoindre les destinations balnéaires françaises et étrangères.

Il est traversé par les autoroutes A7 et A9, la mythique nationale 7, le Rhône et ses affluents (halte fluviale d'Orange-Châteauneuf du Pape), par la *Via Rhôna* et la *Via Venaissia* (vélo routes).

Le bassin touristique dépasse largement les découpages administratifs des communes, intercommunalités, départements et régions.

D'où l'intérêt de trouver des complémentarités avec nos voisins pour bénéficier collectivement de retombées économiques.

À l'échelle intercommunale, nos 5 communes disposent de 2 locomotives en terme de notoriété :

Orange, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, qui porte sur la romanité et le Moyen Âge (Princes d'Orange)

Châteauneuf-du-Pape pour l'œnotourisme, dont une grande partie des communes font partie de l'appellation.

Balades en Scène dans les villages

Le Théâtre de la Ronde a proposé des spectacles en déambulation avec des comédiens qui s'inspirent de l'histoire de chaque village.

Situations et paroles historiques, chants dans des saynètes, la troupe a donné l'image la plus authentique, la plus joyeuse, la plus culturellement distrayante sous forme d'un conte avec des récits d'histoire et des récits fantastiques traitant d'un des épisodes historiques les plus marquants de notre territoire.

Les communes de Jonquières, Caderousse, Courthézon et Châteauneuf-du-Pape ont ainsi accueilli à elles 4 quelques 215 visiteurs durant les spectacles qui se sont échelonnés du 8 au 12 juillet.

La prise en charge des spectacles a été faite par l'OTPRO, qui a également géré les réservations et la billetterie avant spectacles. Un membre de l'OTPRO était sur place chaque soir de représentation afin d'assurer la billetterie sur place.

Le verre de l'amitié, ainsi que l'accueil par des élus et la logistique sur place, ont été pris en charge par les communes respectives.



Via Rhône, Via Venaissia, ça avance !

Notre territoire est une destination privilégiée pour le cyclotourisme.



Les deux véloroutes qui traversent la CCPRO, la *Via Rhône* et la *Via Venaissia*, offrent des itinéraires avec de superbes vues sur les vignobles et le Mont-Ventoux.

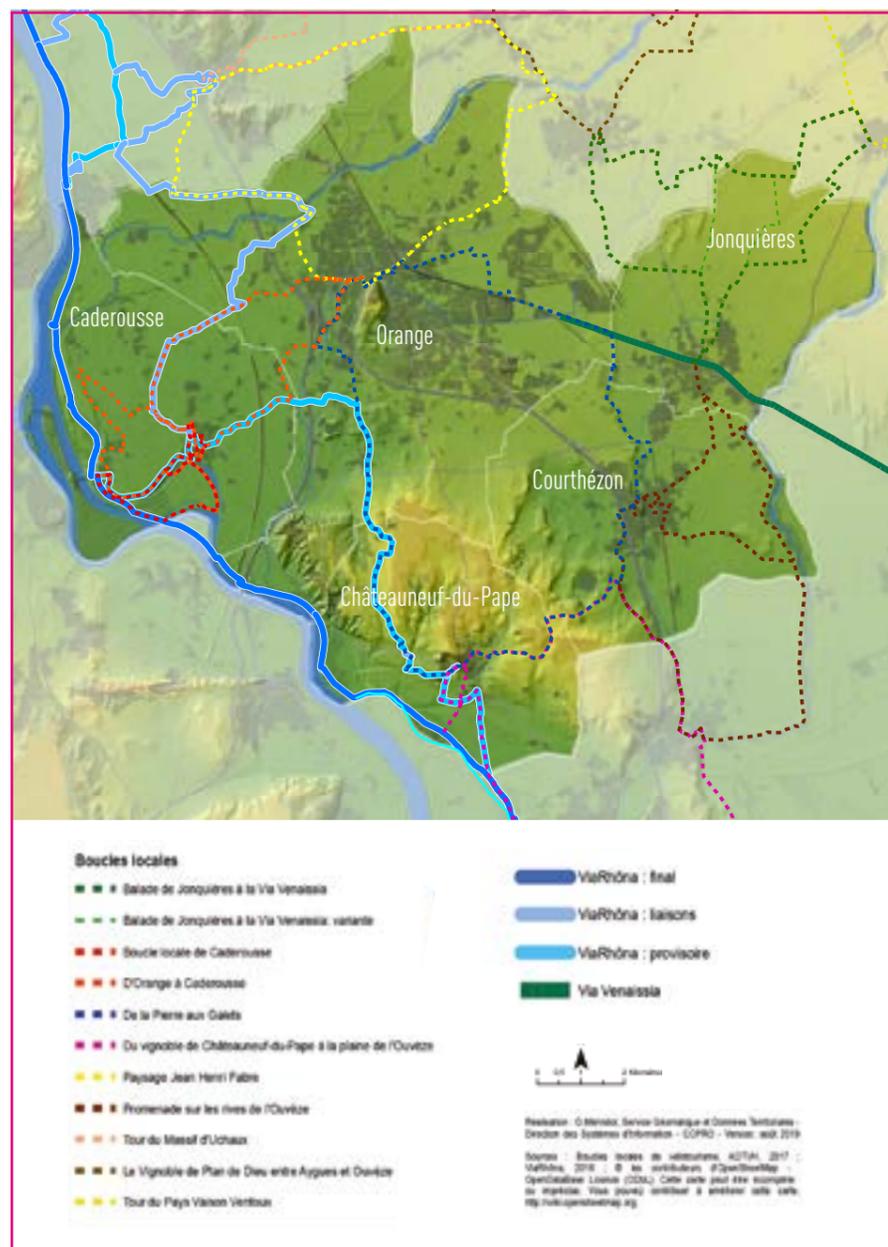
Le 1^{er} tronçon de la *Via Venaissia* a été inauguré en 2014.

Une vélo-route parcourant le Comtat Venaissin permettra à terme de relier Orange à Velleron via Carpentras, soit une trentaine de kilomètres, avec une jonction Carpentras-Jonquières de 14km.

La *Via Rhône*, permettant de relier à vélo les rives du lac Léman aux plages de la Méditerranée en suivant le Rhône (815 km), passe sur notre territoire.

A Caderousse un itinéraire provisoire nous emmène à la découverte du vignoble de Châteauneuf-du-Pape. Le parcours traverse les vignes à flanc de côtes et offre de beaux points de vue sur la vallée du Rhône.

Une liaison *Via Venaissia* - *Via Rhône* devrait voir le jour grâce à la construction d'une passerelle au Nord d'Orange.



Club Hôtelier & Club Tourisme

Dès septembre 2019, l'Office Intercommunal de Tourisme propose la création d'un **Club Touristique**, véritable interface pour travailler une stratégie touristique du territoire et mettre en œuvre des activités qui en découlent, avec des chefs d'entreprises issus des différents secteurs touristiques (hébergeurs, restaurateurs, loisirs, culture, œnotourisme, transports de personnes...). Il se réunit régulièrement en fonction des sujets.

Pour ce faire et dans un souci de cohésion, l'OTPRO a organisé le 17 juin un **EDUCTOUR** avec nos professionnels pendant une journée afin de présenter les particularités de notre territoire, le patrimoine des cinq communes, les grands projets intercommunaux, et notamment la *Via Rhône*, la rénovation de la **gare SNCF** d'Orange, la rénovation de la **halte fluviale**.

La vallée de la Gastronomie, c'est ici aussi !

La Vallée de la gastronomie est un nouveau concept marketing qui cible notamment les touristes internationaux empruntant l'Autoroute du soleil.

Initié par la Région *Auvergne-Rhône-Alpes* en 2017, puis rejointe par la Région *Bourgogne-Franche-Comté*, ce projet est né de la volonté de donner le pendant de la *Vallée du Rhône septentrionale* (Tain l'Hermitage, Saint-Joseph, Côte-Rotie) par la *Vallée du Rhône Méridionale* (Châteauneuf-du-Pape).

En mars 2019, porté par l'Office intercommunal de Tourisme, la même démarche s'est édifée, en parallèle avec *Avignon Tourisme*, à l'échelle régionale (*Comité Régional de Tourisme, Provence Tourisme*) et départementale (*Vaucluse Provence Attractivité*), les convainquant d'intégrer ce projet et de cofinancer les actions pour nous accompagner.

La **Vallée de la Gastronomie** a pour vocation de fédérer les professionnels du tourisme autour d'une destination touristique gourmande et expérientielle, d'**intérêt mondial**, allant de Dijon à Marseille.

Plusieurs opportunités :

- > faire de la reconnaissance UNESCO du *Repas gastronomique des Français* un levier de développement économique,
- > rendre lisible et complémentaire une offre globale regroupant une destination cohérente à l'échelle du monde.

Pour intégrer la marque **Vallée de la gastronomie** et proposer une destination avec une « expérience remarquable », une charte a été créée avec des critères rigoureux.



Avec une prise en charge financière à l'échelle des 3 régions, le lancement officiel de l'opération a eu lieu ce 24 juin à Lyon, en présence notamment de Claude AVRIL, président de l'Office intercommunal de Tourisme.

Partage, convivialité, générosité

Cette nouvelle marque de *marketing* territorial propose d'aller au-delà d'une offre standardisée pour que chacun puisse faire sa propre expérience et se nourrir de valeurs telles que :

- le **partage** de l'excellence, des savoir-faire, des moments vécus.
- la **convivialité** entre professionnels et visiteurs, entre visiteurs d'ici et d'ailleurs.
- la **générosité** par le don de son savoir, la qualité de l'accueil, mais aussi la générosité de la terre qui donne des produits de qualité chaque saison.

Les expériences proposées, pour tout type de public et pour tout type de budget, vont, par exemple, de la visite d'un producteur de vin à un dîner dans un restaurant gastronomique, en passant par la découverte de la truffe...

L'objectif est clair : capter une partie des vacanciers français et internationaux, qui descendent dans le Sud de la France par l'Autoroute du Soleil.



à Châteauneuf-du-Pape

3 Rue de la République
84230 Châteauneuf-du-Pape
Tél : 04 90 83 71 08

à Courthézon

24-26 B^d de la République
84350 Courthézon
Tél : 04 90 70 26 21

à Orange

5 Cours Aristide Briand
84100 Orange
Tél. 04 90 34 70 88

accueil@paysdorange.com

www.chateauneuf-du-pape-tourisme.fr / www.orange-tourisme.fr



Communauté de
Communes du
Pays
Réuni
d'Orange



SOYEZ PRÉVENUS DES RISQUES EN TEMPS RÉEL

Inscrivez-vous ou mettez à jour vos coordonnées sur www.ccpro.fr

Dans le souci de renforcer la sécurité des personnes et des biens, la *Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange* (CCPRO) met à disposition des communes, en cas de risque majeur, un système d'alerte téléphonique permettant d'informer rapidement et personnellement tous les foyers, et également les commerces et établissements professionnels installés sur son territoire.

Pour prévenir l'ensemble de la population, il est primordial que chacun ait renseigné le formulaire *Viappel*.

Si la situation l'imposait, il vous serait adressé, directement sur votre téléphone, un message vous informant de la situation et des mesures à suivre.

Pour être prévenues, les personnes résidant sur le territoire de la CCPRO doivent avoir renseigné le formulaire ci-contre.

Avez-vous fait cette démarche ?

Nota Bene

> Dans la rubrique autres remarques, n'hésitez pas à nous indiquer des éléments majeurs vous concernant, tels que : problèmes de santé, situation particulière..

> Pensez à nous informer en cas de changement de numéro de téléphone (fixe ou mobile), d'adresse ou même de situation.

Consultez le *DICRIM** en mairie

**Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs*

Formulaire d'inscription *Viappel* 1 coupon/foyer

Je soussigné(e) Mme M.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : 84_____ Commune : _____

autorise la CCPRO et la Commune à me contacter par téléphone :

> lors d'un évènement de type Risque Majeur

> pour un test annuel de vérification du bon fonctionnement du système.

2 numéros de téléphone peuvent être enregistrés pour un même foyer.

Tél. 1 : _____

Tél. 2 : _____

Je suis client(e) Orange

REMARQUES vivant seul(e) en situation de handicap

Autre(s) : _____

Signature :

Bulletin à compléter au **stylo bille**

> à déposer **dans votre mairie** ou à la CCPRO

> ou à scanner et envoyer à service@cedralis.com

> ou à renseigner en ligne sur www.ccpro.fr/_/alerte

Les Risques Majeurs, quels sont-ils ?

Inondation, feu de forêt, sismique, industriel, de transport de matières dangereuses, nucléaire, neige, tempête, grand froid, canicule..